

de faire et continua sa route vers Montréal et nous nous rendîmes trois jours après au Fort de Frontenac ; aussytost arrivez, nous fîmes un détachement qui, avec les canots qui convoyoient les vivres, menèrent les Iroquois dans les prisons de Québec.” (*Col. de M^{ss}*, I, 559, 560.)

Quarante d'entre eux furent expédiés aux galères de France, où plusieurs périrent de misère, malgré les soins et attentions des autorités. A l'automne de 1689, les survivants, au nombre de vingt environ,¹ et notamment le grand chef Oréaoué—le même qui par la suite devint l'ami des Français—furent renvoyés au pays avec le comte de Frontenac, qui venait y remplacer le marquis de Denonville.

Le 16 novembre 1689, M. de Champigny écrit au ministre que trois prisonniers des galères sont dans leur pays et que les autres sont aussi arrivés au Canada.² (*Cor. gén.*, X, 393.)

Le témoignage de M. de Catalogne—non signé et transmis plus de vingt-cinq ans après l'événement, probablement pour éviter les coups de hauts personnages—établit que la première arrestation des Iroquois, cabanés autour du fort Frontenac, fut faite par l'intendant Champigny. Mais a-t-il agi de son chef ou d'après les ordres du gouverneur ?

Margry et Parkman supposent que l'intendant Champigny fut le grand coupable et que le tort du gouverneur fut d'avoir ratifié son acte perfide et d'en avoir profité. Parlant de l'expédition de M. de Denonville, Margry dit, dans son Introduction au tome V de ses *Mémoires et Documents*, p. xxxvi : “M. de Champigny, pour que la marche des troupes ne fût pas connue, s'était avisé d'un triste moyen. Précédant l'armée à Montréal, puis au fort de Cataracouy, il avait, chemin faisant, invité tous les Iroquois qu'il rencontrait à un festin qu'il devait donner dans ce fort. Il y invita de même les Sauvages, cabanés aux environs de ce poste.” Puis l'éminent historien cite le témoignage (reproduit plus haut) d'un témoin oculaire, qu'il ne nomme pas mais que l'on sait aujourd'hui être Gédéon de Catalogne ; et il ajoute : “Après cette belle équipée, M. de Champigny repartait pour Montréal, d'où il envoyait en France, aux galères, les malheureux qui avaient cru pouvoir se confier à sa parole.”

Catalogne ne dit pas que ce fut M. de Champigny qui expédia les prisonniers à Québec et de là aux galères de France ; il affirme, au contraire, que ce transport fut fait par M. de Denonville après son arrivée au fort Frontenac. Il n'en trouva pas le nombre assez considérable, car d'après Catalogne (*Col. de M^{ss}*, I, 560) il envoya un détachement de voyageurs, sous le commandement du sieur Péré, pour saisir, au nord du

¹ Catalogne dit “trois”, et le P. de Lamberville, “treize”. Le rôle des Iroquois envoyés à Rochefort en 1689, évidemment pour faire la traversée, donne les noms de vingt et un Iroquois. (*Col. de M^{ss}*, I, 454, 572 ; *Rochemonteix*, III, 615.)

² Ces trois Iroquois, dont l'un était Oréaoué, débarquaient du *Saint-François-Xavier*, à Québec, le 12 octobre 1689, avec le comte de Frontenac. Les autres arrivèrent quelques jours après. (Margry, V, p. XLIX ; *Cor. Gén.*, X, 393.)